**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 7 (1862)

Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

No 4

Lausanne, 22 Février 1862.

VIIe Année

SOMMAIRE. — Réflexions sur l'armée suisse (fin). — Rassemblement de troupes de 1861. — Démissions de l'état-major fédéral. — Nouvelles et chronique.

### RÉFLEXIONS SUR L'ARMÉE SUISSE.

(Fin).

- De C'est ainsi que, si vous posez pour règle que dans l'ordre de bataille le premier bataillon d'un régiment doit être à l'aile droite, le second au centre et le troisième à l'aile gauche; si vous donnez l'ordre que la première compagnie du bataillon soit également la première sur la droite et la huitième la dernière sur la gauche; si vous dites que les hommes du premier rang doivent toujours être les hommes du premier rang, excepté dans de rares mouvements, et que les hommes du second doivent toujours être derrière, vous posez une loi qui sera renversée dans le premier quart-d'heure de guerre réelle, et qui en outre a le désavantage de nécessiter une quantité de mouvements compliqués, par des contre-marches, des inversions, des contorsions, etc., qui ne servent qu'à prolonger le temps critique entre deux formations. Qui les a jamais vus exercer, dans nos jours de fusils rayés, sous le feu de l'ennemi? Ce qui arrive alors, c'est une espèce de confusion qu'aucune
- » éducation, si parfaite soit-elle, ne pourra jamais empêcher.
  » Qu'on abolisse ces achoppements dans les évolutions, comme on
  » les a abolis dans les manœuvres de tirailleurs partout où ils étaient
  » un empêchement, et vous aurez des évolutions merveilleusement
  » simplifiées, abrégées et rendues plus intelligibles aux troupiers.
- » La compagnie, appelée « peloton, » est l'unité manœuvrière dans » l'infanterie française, comme dans la plupart des autres, quoiqu'elle » soit en outre subdivisée en deux sections et en quatre demi-